

A : **Monsieur le Préfet**
Préfecture des Côtes d'Armor
1 place du Général de Gaulle
B.P 2370
22023 Saint-Brieuc cedex 1

Paris, le 20 décembre 2016,

Objet : Dossier de demande d'autorisation unique - EDPR France HOLDING - Projet éolien de Ty Nevez Mouric sur les communes de Bourbriac et Pont-melvez

Lettre de demande

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Frédéric LANOË, Country Manager de la société EDPR France Holding SAS à Paris, ai l'honneur de solliciter une autorisation unique pour la construction et l'exploitation des futures Installations Classées pour la Protection de l'Environnement de notre parc éolien de Ty Nevez Mouric, localisé sur les communes de Bourbriac et Pont-melvez.

Ces installations seront classées au titre de la Rubrique 2980-1 : Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant plusieurs aérogénérateurs dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

Conformément à l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 ainsi qu'au décret d'application n°2014-450 du 2 mai 2014, ainsi qu'aux articles R512-2 et suivants du Code de l'Environnement, ce dossier de demande d'autorisation unique comprend les documents suivants :

- Le formulaire CERFA de la demande d'autorisation unique (Pièce n°1),
- Le sommaire inversé (Pièce n°2),
- La description de la demande (Description des procédés de fabrication, Capacités techniques et financières, Modalités des garanties financières, autres compléments au CERFA) (Pièce n°3),
- L'étude de d'impact et le Résumé Non-Technique de l'étude d'impact (Pièces n° 4.1 et 4.2),

- Les expertises annexées à l'étude d'impact (Etude écologique, étude acoustique, étude paysagère auxquelles nous avons ajouté une étude pédologique des zones humides) (Pièces n°4.3 à 4.6),
- L'étude de dangers et son Résumé Non-Technique ou RNT (Pièce n°5.1 à 5.2),
- Les documents spécifiques demandés au titre du code de l'urbanisme (Cartes et plans du projet architectural, notice descriptive (Pièces n°6),
- Les cartes et plans réglementaires demandés au titre du code de l'environnement (Pièces n°7),
- Accords et avis consultatifs (Avis DGAC et Défense), Avis du maire et des propriétaires pour la remise en l'état du site (Pièce n°8),

Le dossier de demande comprend également un plan d'affaires prévisionnel, qui vous est remis sous pli confidentiel.

* Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter une dérogation, compte-tenu de l'étendue du projet, relative à l'échelle du plan d'ensemble à joindre au dossier, prévu au 1/200ème par l'article R512-6 du Code de l'Environnement, et réduit à 1/1000ème dans le présent dossier.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente demande, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations



Frédéric LANOË

Country Manager

EDPR France Holding SAS

Tél : 01 44 67 81 49

Fax : 01.43.42.24.58

frederic.lanoe@edpr.com